



*Motion adoptée à l'unanimité par la Commission administrative  
de l'UD FO réunie le 4 décembre 2025.*

## Retraites

### Un seul système : la répartition !

### Une seule exigence : l'abrogation !

Pour la CA de l'UD FO 28 la bataille pour l'abrogation de la réforme des retraites est une bataille centrale. Elle nécessite l'unité des salariés et de leurs organisations syndicales. Le bureau affirme que cette unité ne peut se faire que sur la base de revendications claires :

- **Abrogation de la réforme des retraites.**
- **Maintien du système par répartition et de tous les régimes spéciaux : CNRACL, codes des pensions civiles et militaires...**
- **Non à la capitalisation et à la retraite par point !**

La CA réaffirme les positions défendues par les salariés en 2019 et rejette la capitalisation aussi bien que la retraite par points massivement rejetée par les salariés en 2019. Elle condamne toutes les mesures du gouvernement Lecornu-Macron qui constituent une attaque sans précédent contre la Sécurité Sociale et menacent directement nos droits : défiscalisation des heures supplémentaires, suppression de 6600 emplois dans la fonction publique, suppression des dotations aux collectivités locales, gel des salaires, gel du barème des impôts sur le revenu...

Face à la dégradation rapide et sans précédent de la situation des salariés et des services publics qui ressort du tour de table, la CA appelle tous les syndicats, en toute indépendance et à tous les niveaux,

- à définir les revendications les plus précises avec les salariés en assemblée générale, à discuter et préparer la grève.
- à réaliser l'unité d'action syndicale chaque fois que c'est possible.



Cortège FO  
2019.



*Motion adoptée à l'unanimité par la Commission administrative  
de l'UD FO réunie le 4 décembre 2025.*

La CA réunie le 4 décembre, apporte son soutien aux syndiqués FO de SOPHARTEX et tout particulièrement à son secrétaire Attef Amamra.

La CA dénonce l'acharnement de la direction et de ses complices au sein du CSE pour tenter d'éliminer notre camarade et, au-delà, le syndicat FO lui-même.

Vu la gravité de la situation,

Vu le caractère sans précédent des méthodes employées en instaurant un véritable « procès en sorcellerie » contre notre camarade,

La CA mandate le secrétaire de l'UD-FO et le bureau de l'UD pour :

1. Alerter à nouveau la confédération pour porter ce dossier, sans précédent de discrimination et de répression, auprès du ministre du travail.
2. Intervenir auprès du Préfet d'Eure et Loir pour que l'État fasse respecter le droit syndical dans cette entreprise.
3. Adresser cette motion aux camarades de SOPHARTEX pour affichage dans l'usine afin de la faire connaître à tous les salariés.
4. Publier le tract de notre syndicat SOPHARTEX dans le journal de l'Union Départementale
  - afin d'informer tous nos syndiqués et les salariés du département des méthodes inacceptables de la direction de SOPHARTEX et de ses alliés au sein même des élus du CSE,
  - afin de rendre compte de la détermination de nos camarades pour continuer à revendiquer sur la base du mandat sur lequel ils ont été élus par les salariés, pour le retour à la convention collective et aux droits des salariés.



## Société SOPHARTEX - Vernouillet

### Rien ne nous empêchera de revendiquer au compte des salariés.

Le syndicat FO de Sophartex, en plein accord avec l'Union Locale de Dreux et l'Union Départementale, a pris la décision que ses élus ne siégeraient plus au CSE tant que cette instance sera dévoyée pour mener une chasse aux sorcières contre notre organisation et en particulier son secrétaire ATTEF AMAMRA

Notre syndicat a remporté les élections professionnelles sur un mandat clair : défense des intérêts des salariés, rétablissement des droits à l'indemnisation des arrêts maladie (base 39h et non 35H), rétablissement de la prime d'ancienneté amputée par. « L'accord Pucheu », retour à la convention collective par le paiement des 30 minutes de pause payée par jour. Augmentation massive et générale des salaires bloqués pour financer les opérations spéculatives (LBO) qui préparaient en fait la vente de l'usine à un groupe financier US.

Après avoir tout fait pour empêcher l'implantation de FO, après avoir perdu procès sur procès devant les prud'hommes, après avoir licencié du jour au lendemain notre camarade Rachid Kasmi du seul fait qu'il venait d'être désigné comme représentant FO... La direction a dû reconnaître sa défaite à l'élection du CSE où FO est

devenue majoritaire sur le mandat que nous avions défini et auquel nous tenons : défense des ouvriers.

La direction a dû régulariser, dans la douleur, les primes d'ancienneté pourtant diminuées par l'accord dit « Pucheu » de baisse des salaires camouflée par l'augmentation du temps de travail.

Mais une campagne de haine et de provocations s'est aussitôt abattue sur nos élus, au sein même du CSE. Ce qui est plus grave, c'est que cette campagne incessante et délirante est menée au compte de la direction par le secrétaire du CSE coalissant les élus de tous bords contre FO. Les calomnies et les provocations étant d'ailleurs la seule activité du CSE. Il suffit de lire les PV affichés !

FO ne cautionnera pas cette campagne honteuse digne des procès en sorcellerie du moyen-âge.

Nous avons donc décidé de suspendre notre participation à la triste mascarade qu'est devenu le CSE. Nous laissons la direction et sa « police » comploter entre eux au sein du CSE et faire appel à des avocats payés par la direction pour poursuivre leur machination contre Force Ouvrière.

### Nous continuons à revendiquer nos droits

**1/ la remise à niveau des indemnités journalières d'arrêts maladie sur la base cotisée (39h).**

**2/ la réintégration de la clause conventionnelle de la pause payée de 30 minutes par jour.** Nous attirons l'attention sur le fait que ce simple respect de la convention collective (nos collègues de LEO, de MAIOLI, etc ... en bénéficient, et pas nous ?) représente 2h30 de salaire par semaine, soit 130h de salaire par an !!! Chacun peut faire ses comptes. On comprend l'acharnement des actionnaires contre FO ! Les droits des salariés coutent plus cher qu'un « gouter de charité », c'est certain.

Dans aucune société les patrons n'osent proposer 1% d'augmentation des salaires à compter du ... 1<sup>er</sup> décembre ! A Sophartex, si ! Soit en réalité une année blanche 2025 ! **FO revendique une prime de pouvoir d'achat de 1000 euros pour tous versée avec le salaire de décembre.**

**Rejoignez-le syndicalisé libre et indépendant ! Rejoignez Force Ouvrière !**

**Préparons le rapport de force, par la grève s'il le faut, pour obtenir nos droits**

## **ASH de l'hôpital de Dreux**

### **21 jours de débrayage : Elles obtiennent la satisfaction de toutes leurs revendications !**



Les camarades ASH de l'Hôpital de Dreux sur le piquet de grève, tous les jours pendant 21 jours et par tous les temps !

Les camarades ASH du centre hospitalier de Dreux, avec leur syndicat FO, ont tenu tête à la direction durant 21 jours ! Chaque jour elles ont débrayé pendant 1 quart heure et ont discuté des moyens de se faire entendre ! Chaque jour elles ont réaffirmé leurs revendications et petit à petit fait reculer la direction de l'hôpital ! Elles obtiennent finalement satisfaction sur toutes leurs revendications :

- **L'Abandon du projet de passage en journée de 7 heures et de suppression de 8 jours de RTT !**
- **Le maintien de 10 heures dans le service de psychiatrie !**
- **4 embauches : 3 ASH et 1 hôtelière !**
- **La limitation de la polyvalence !**
- **Une formation technique sur les produits utilisés.**

### **Syndicat FO de l'Hôpital de Dreux.**

**Débrayage et manifestation du service de rééducation.**

# Manifestations à l'hôpital

**Le service de rééducation connaît des arrêts de travail d'un personnel soucieux de la dégradation des conditions de travail. La maternité est également touchée.**

**Malik Läidi**  
malik.läidi@centrefrance.com

Une vingtaine de salariés du service rééducation était massée devant le hall de l'hôpital de Dreux, hier, entonnant des slogans pour protester contre la dégradation du service. « Aujourd'hui, nos revendications sont simples, nous voulons un recrutement actif de personnel (soignant, kiné, psychologue, neuropsychologue), la réouverture des lits et la réintégration du cadre kiné. Ces conditions sont indispensables pour une amélioration des conditions de travail et pour une prise en charge humaine et efficace des patients » peut-on lire sur un tract de l'organisation syndicale Force Ouvrière, fer de lance du mouvement.

#### **« On voudrait du personnel qualifié »**

Selon les personnels présents lors du débrayage, la situation au sein du service rééducation est désor-



**SLOGANS.** Les personnels du service de rééducation sont mobilisés devant le hall de l'hôpital.

ganisée depuis qu'un cadre de santé a été évincé. « Cela fait maintenant près d'un an que les conditions de travail se dégradent, près d'un an que nos cris d'alarme sont ignorés par la direction ». Le mouvement implique plusieurs catégories professionnelles : infirmières, kinésithérapeutes, aides-soignantes, neuropsychologues, brancardiers, orthophonistes, ASH....

Béatrice Jaffrenou du syndicat Force Ouvrière indique que les protestations sont appelées à se répéter tous les jours jusqu'à la prise en compte des revendications.

Une autre protestation était organisée au sein du service maternité pour déplorer le manque d'effectif et notamment de femmes de ménage. « On voudrait du personnel qualifié et

que l'on nous remplace. On gère les naissances. C'est un service d'urgence. Tout peut se passer à n'importe quel moment » résumait une salariée.

Contactée dans l'après-midi, la direction de l'hôpital n'a pas souhaité commenter ces mouvements sociaux. Au début des protestations, elle avait mis en avant des difficultés de recrutement. ■



# Communiqué de presse

Fédération des Personnels  
des Services Publics et  
des Services de Santé  
Force Ouvrière

[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com)

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome  
75017 PARIS

## Soutien aux personnels et à leur syndicat FO du Centre Hospitalier de Dreux (28)

La Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé (FO-SPSS) apporte son soutien plein et entier aux agents et à leur syndicat FO du Centre Hospitalier de Dreux, qui enchaînent les journées de grève pour obtenir satisfaction sur leurs revendications légitimes.

Les personnels du service de rééducation ont décidé, lors d'une assemblée générale, de se mettre en grève à compter du 17 novembre avec le syndicat FO du CH de Dreux. Ils dénoncent la fermeture programmée de 18 lits, la suppression de 9 postes (deux cadres, deux infirmiers et cinq aides-soignantes) ainsi que la dégradation constante de leurs conditions de travail. Sur les 12 kinésithérapeutes affectés dans ce service, 6 ont quitté l'établissement face à l'intensification de leur charge de travail et à l'impossibilité d'exercer correctement leur métier. Un service de pointe sur le territoire est aujourd'hui menacé de disparition, alors même que le travail de rééducation exige du temps, de l'attention et un environnement professionnel stable que l'hôpital public ne garantit plus.

Cette mobilisation fait suite à la grève des Agents de Services Hospitaliers Qualifiés du bionettoyage : après 21 jours de grève aux côtés du syndicat FO, ils ont obtenu l'intégralité des revendications arrêtées en assemblée générale.

Comme partout dans la Fonction Publique Hospitalière, le Centre Hospitalier de Dreux subit de plein fouet les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs. Avant même la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026, qui s'annonce comme un nouveau coup porté à l'hôpital public, le CH de Dreux fait face à un budget d'investissement insuffisant pour mener à bien son projet de reconstruction et pour la démolition de son immeuble de dix étages. Les moyens financiers attribués sont très en dessous de ce qui serait nécessaire pour garantir le maintien de l'ensemble des services et des lits d'hospitalisation, pourtant indispensables à la population du territoire.

Pour la Fédération FO-SPSS, la santé publique doit redevenir une priorité nationale. Les politiques doivent cesser immédiatement l'austérité hospitalière qui détruit les capacités d'accueil, les conditions de travail et l'accès aux soins pour tous. Il est urgent de réinvestir massivement dans l'hôpital public, ses personnels, ses services et ses missions.

La Fédération FO-SPSS invite ses structures à créer le rapport de force, en convoquant des assemblées générales et en portant les revendications afin de maintenir la pression contre toutes les politiques qui visent à détruire notre système de santé et nos services publics.

La Fédération FO-SPSS réaffirme son soutien indéfectible aux personnels du Centre Hospitalier de Dreux et à leur syndicat FO. Leur combat est le nôtre.

*Le secrétariat fédéral*

Paris, le 25 novembre 2025

## Les salariés des EHPAD et hôpitaux de Chartres avec leurs syndicats FO en rassemblement pour revendiquer des postes supplémentaires !

**SOCIAL** ■ Des personnels des Ehpad des Hôpitaux de Chartres ont manifesté, hier

# Ils réclament plus de moyens

Une partie du personnel des Ehpad des Hôpitaux de Chartres s'est regroupée sur le parvis de l'hôtel-Dieu, hier, pour dénoncer ses conditions de travail.

Jean Denechau

jean.denechau@centrefrance.com

« Mon métier, je l'ai choisi, c'est une vocation », lance Lise (\*), aide-soignante en Ehpad, la gorge serrée, avant de fondre en larmes sur le parvis de l'hôtel-Dieu.

Autour d'elle, des collègues et des membres de FO composent un groupe d'une trentaine de personnes. Une consœur prend le relais : « On aime les gens avec qui on travaille et on n'a pas le temps de s'occuper d'eux. On est obligé de faire un travail aléatoire. Des fois, on est leur seule visite. Ils n'ont personne, donc, on n'est pas bien non plus. Notre vie pro a un impact sur notre vie perso. Ça devient une charge mentale. »

C'est ce constat, affirment les manifestants, qui a poussé une partie du personnel des Ehpad des Hôpitaux de Chartres (449 lits répartis sur le site de l'hôtel-Dieu et de Saint-Brice) à organiser un mouvement de



**SÉQUENCE** Le personnel a d'abord dénoncé ses conditions de travail en chansons.

grève, avec FO, afin de protester, expliquent-ils, contre une dégradation de leurs conditions de travail. Pour rappel, la CGT avait appelé à la grève, le 6 novembre, mouvement suspendu le jour même après concertation avec le personnel des services concernés.

### Les revendications

Les principales revendications de ce nouveau mouvement sont le recrutement immédiat de personnels qualifiés, une organisation

réaliste et une concertation avant toute réorganisation, le lancement des vacations au minimum 15 jours à l'avance, ainsi que le maintien d'un aménagement horaire les week-ends et jours fériés.

Selon le communiqué de FO, les équipes terminent leur service, depuis plus de 20 ans, à 14 h 15 au lieu de 14 h 45 à ces périodes. La remise en cause de « ce petit avantage symbolique » est vue comme une provocation, d'après le syndicat.

Une professionnelle de santé explique que cinq soignants et une intendante s'occupent de 45 résidents dans son service. Un nombre qui tombe à quatre, sans intendante, le weekend, pour la même charge de travail, soutient-elle. « Une dame fait son lit elle-même pour qu'on discute cinq minutes », décrit-elle.

Contactée, la direction des Hôpitaux de Chartres n'a pas pu être jointe. ■

(\*) Le prénom a été modifié à la demande de l'intéressée.

## **Personnels de l'EHPAD de Dreux dans l'unité de leurs syndicats FO et UNSA en débrayage :**

- Maintien des 31 postes !**
- Titularisation des vacataires !**

**SOCIAL** ■ Des salariés des Ehpad de l'hôpital ont débrayé hier matin

## **« Quel va être notre avenir ? »**

Le transfert des Ehpad de l'hôpital de Dreux au département est repoussé d'un an. Ce report ne calme pas les inquiétudes des salariés qui ont débrayé hier.

Pascale Rouchaud  
pascale.rouchaud@centrefrance.com

Inquiets. Pour leur avenir, celui de leurs collègues, celui des résidents et de leur famille. Hier matin, une cinquantaine de salariés de l'Ehpad des Eaux-Vives ont observé un mouvement de débrayage à l'appel des syndicats FO et Unsа.

Dans le cadre de la reconstruction de l'hôpital, il est prévu que les deux Ehpad (Eaux-Vives et Prieuré) qui dépendent du centre hospitalier, soient repris par le département. Le transfert devrait être concrétisé en janvier 2026.

### **Un an de sursis**

« Les bâtiments ont été repris par le département en juin dernier », indiquent Béatrice Jaffrenou, secrétaire adjoint du groupement départemental FO santé et Laura Lafosse, secrétaire locale d'Unsa Dreux. « Mais, on a des interrogations pour la suite ». Une délégation de salariés des Ehpad a été



**MOBILISATION.** Une cinquantaine de salariés des Ehpad de l'hôpital ont débrayé hier matin.

reçue lundi par la direction de l'hôpital. « Elle nous a appris que le transfert était repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ce report s'expliquerait par des difficultés cumulées, à la fois juridiques, humaines, techniques, financières et organisationnelles ».

Les salariés ont pris note de ce report. « Mais, pour nous, c'est reculer pour mieux sauter. Ce report ne change rien à nos inquié-

tudes sur le fond ».

Les salariés savent bien que les temps sont difficiles et « que le département, qui doit faire cette année 22 millions d'économie a des choix à faire. Mais, cela ne doit pas se faire au détriment des Ehpad ».

Les salariés demandent le maintien de tous les postes, que les vacataires (31 aux Eaux-Vives) ob-

tiennent le statut de la fonction publique et que l'USLD (unité soin longue durée) soit maintenue. « La direction de l'hôpital, qui reste notre interlocuteur à la demande du département, n'est pas parvenue à nous rassurer. On se demande ce qu'on va devenir. Nous ferons tout notre possible pour sauvegarder les Ehpad et nos emplois pour le bien des résidents ». ■

## Syndicat FO SADS – Aides à domicile... suite aux décisions de l'assemblée des personnels du 16 septembre.

(Voir numéro précédent de l'ud-info 28)

**SOCIAL** ■ Des salariés de l'association d'aide à domicile SADS en colère

## « La paie de septembre arrivée hier »



RASSEMBLEMENT. Environ 70 salariés se sont retrouvés, hier, devant la préfecture. PHOTO JEAN DENECHEAU

Des salariés de l'association d'aide à domicile SADS ont débrayé, hier, devant la préfecture d'Eure-et-Loir, à Chartres. Leur principale revendication porte sur le versement de leur salaire, dont le virement est, selon eux, tardif.

Jean Denechau  
jean.denechau@gmail.com

« Les virements ont été faits ce matin », annonce Priscilia Monnier, déléguée syndicale FO, devant la préfecture d'Eure-et-Loir. Autour d'elle, plus d'une cinquantaine de salariés de l'association d'aide à domicile SADS, faisant partie du réseau Auxi'life, se sont rassem-

blés pour dénoncer, affirment-ils, des retards de paiement de leurs salaires. « Les salaires d'août sont arrivés le 12 septembre ; ceux de septembre, hier », déplore la déléguée syndicale.

Une situation qui n'est plus tenable, selon les manifestants, venus d'Eure-et-Loir, mais aussi du Loiret. « On a reçu notre fiche de paie du mois d'août la semaine dernière », s'indigne Marie, coordinatrice sur le secteur de l'agglomération d'Orléans. Selon ces salariés, l'association ne disposerait plus de prévoyance entreprise et ne serait plus affiliée à la médecine du travail, pour dé-

faut de paiement. Alors que « les cotisations sont toujours prélevées », affirment les manifestants.

### « Pourquoi on en est là ? »

Le contexte qu'ils décrivent pèserait sur les bénéficiaires. « Ils n'y peuvent rien. On fait de notre mieux, c'est compliqué », témoigne Maylis, exerçant à Brou. « Eux, ils payent leurs factures », souffle une aide soignante, à côté d'elle.

« Le but est de comprendre pourquoi on en est là et quelles sont les solutions », explique Priscilia Monnier.

Les représentants du per-

sonnel se sont entretenus avec Philippe Dumas, directeur de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir.

Les représentants du Département, qui finance en partie l'association, et de la direction de l'association SADS, n'ont pas participé à cet entretien, jugé « décevant. Aucune décision n'a été prise », précise la déléguée FO. « Philippe Dumas a pris l'engagement de revenir vers nous dans un délai de 15 jours. »

« La suite au prochain épisode », conclut, amère, une salariée. ■

Contacté hier, par mail, le réseau Auxi'life n'a pas répondu à notre sollicitation. Quant au directeur de cabinet du préfet, il n'a pu être joint hier.

Rassemblement des salariées de SADS Auxi'life (Aides à domicile) avec leur syndicat, la Fédération de l'Action Sociale et l'Union Départementale FO le 15 octobre 2025.

Les salariés des SADS Auxi'life en grève, ce jour-là, pour soutenir la délégation de leurs représentants reçue par le directeur de cabinet du Préfet, revendentiquent le paiement à date fixe de l'intégralité de leur salaire, un retour à la médecine du travail et la recouvrance d'une prévoyance.

La mobilisation a porté. A l'heure où nous rédigeons ces lignes

## Syndicat FO-NOVO

\*\*\*

**Fo Novo** à négocier un **dispositif de préretraite** pour les salariés de chez **Novo Nordisk Production**.

Il permet aux salariés éligibles de cesser leur activité jusqu'à 4 ans avant leur retraite officielle, tout en touchant une partie de leur salaire.

### **1. Le Principe Général**

- **Quoi** : Une cessation anticipée d'activité avant la retraite.
- **Durée** : Maximum **4 ans** (portage).
- **Fin du dispositif** : Le dispositif s'arrête dès que le salarié atteint l'âge légal de la retraite ou obtient le taux plein (selon ce qui arrive en premier).

### **2. Conditions d'Éligibilité**

Pour bénéficier de ce plan, le salarié doit cumuler toutes les conditions suivantes :

- Être en **CDI**.
- Avoir au moins **20 ans d'ancienneté** chez Novo Nordisk Production au **1er juillet 2026**.
- La durée de portage (période en préretraite) ne doit pas dépasser 4 ans au plus tard le **30 juin 2026**.
- Ne pas être éligible à la retraite à taux plein dans les 6 mois suivant l'entrée dans le dispositif.
- Ne pas avoir déjà démissionné ou entamé une rupture conventionnelle/licenciement.
- S'engager à liquider sa retraite dès que possible (âge légal ou taux plein).

### **3. Les Avantages Financiers**

C'est le cœur du dispositif. Voici ce que touche le salarié :

- **L'Indemnité de départ (Au moment du départ)** :
  - Versement de l'indemnité de **Rupture Conventionnelle** classique.
  - Calculée sur la moyenne des 12 ou 3 derniers mois (le plus avantageux).
- **L'Allocation Mensuelle (Pendant la préretraite)** :
  - Montant : **70 % du salaire mensuel brut moyen** (des 12 derniers mois). Soit environ 80 % du net actuel.

- Revalorisation : Augmentée chaque année selon l'inflation (plafond max de 2,5 % par an).

- Fiscalité : Soumise aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.

- **Protection Sociale (Prise en charge par l'entreprise) :**

- Cotisations Retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO).
- Assurance volontaire vieillesse (pour valider les trimestres pendant la préretraite).
- Frais de Santé (Mutuelle) pour le salarié (hors famille) à 100 %.
- Prévoyance décès.

#### 4. La Procédure de Départ

**Gestionnaire** : Le dossier est géré par l'organisme **Aon France**.

- **Quota** : Le nombre de départs est limité à **5 par mois**.
- **Critères de priorité** : Si plus de 5 demandes le même mois, la priorité est donnée à :
  1. Ceux ayant la durée de portage la plus courte.
  2. Les plus âgés.
  3. L'ancienneté.
- **Type de rupture** : Il s'agit obligatoirement d'une **Rupture Conventionnelle Individuelle**.
- **Calendrier** : Les dossiers doivent être envoyés dans les 10 premiers jours du mois.

#### 5. Interdictions et Obligations

Une fois dans le dispositif de préretraite :

- **Interdit** : De s'inscrire à **France Travail (Pôle Emploi)** ou de toucher le chômage.
- **Autorisé** : De travailler ailleurs, à condition que ce ne soit pas chez un concurrent.
  - **Condition** : Le cumul (Allocation préretraite + nouveau salaire) ne doit pas dépasser l'ancien salaire brut du salarié au moment de son départ de chez Novo Nordisk.

**LOGEMENT** ■ L'Afoc 28 prépare les élections des administrateurs des HLM

## « On connaît le quotidien des locataires »



**FORMATION.** Une vingtaine de militants ont suivi la formation de l'Afoc 28. PHOTO VALENTIN RUFFIN

L'Association Force Ouvrière consommateurs (Afoc 28) a organisé une journée de formation en vue des élections 2026 des administrateurs des offices HLM en Eure-et-Loir.

Dans un an, les mandats devront être renouvelés. Du 15 novembre au 15 décembre 2026, les administrateurs des offices HLM

du département seront de nouveau soumis aux élections.

### « Problèmes sociaux »

Pour anticiper cette prochaine échéance, l'Association Force Ouvrière consommateurs a rassemblé ses troupes pour une formation commune dans les locaux de la Maison des syndicats de Chartres.

« Les logements HLM concentrent tous les problèmes sociaux du quotidien, résume Alain Missé, formateur d'un jour et juriste. Nous sommes les intermédiaires entre les locataires et les bailleurs. »

L'objectif de l'Afoc 28 pour l'année prochaine : recruter une cinquantaine de militants supplémentai-

res, afin de réaliser de meilleurs scores en termes de voix et de sièges.

En première vue : les sièges dans les conseils d'administration des différents bailleurs du département. « On connaît le terrain, le quotidien des locataires, c'est ça qui fait notre force dans les conseils », affirme Jean-Paul, président de l'Afoc 28. ■